



Prime résidentielle **2011**
Nouvelle construction, reconstruction complète,
démantèlement

Niveau de performances énergétiques 200 à 4 100 euros

inférieur ou égal à E80

pour les habitations dont la demande de permis d'urbanisme a été introduite avant le 01/01/2010

inférieur ou égal à E60

pour les habitations dont la demande de permis d'urbanisme a été introduite après le 01/01/2010

Demander une prime en 5 étapes

- ① Lisez attentivement toutes les conditions qui figurent dans les formulaires de demande de prime.
- ② Complétez le formulaire de demande de façon **claire** et exhaustive, puis signez-le.
- ③ Le cas échéant, demandez à l'entrepreneur enregistré de compléter et de signer **l'attestation** figurant dans la demande de prime.
- ④ Joignez le certificat de performance énergétique et la déclaration PEB (page principale) à la demande, en renseignant les données demandées dans les conditions de l'action. Si un chauffe-eau solaire a été installé, la facture du chauffe-eau solaire doit également être jointe.
Si les données demandées ne sont pas renseignées, Eandis ne pourra pas procéder au versement de la prime.
- ⑤ Transmettez tous ces documents à Eandis dans les délais impartis :
 - par la Poste :
Eandis REG-afdeling
Postbus 10020, 2800 Mechelen
 - par fax : 09 263 48 56
 - par voie électronique via www.eandis.be
 - en introduisant votre demande via un de nos bureaux d'accueil

Traitement de la prime

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.
- **Plus vite via l'Internet !**
Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures et attestations scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime.
- Si la demande est acceptée, vous serez averti par écrit de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par écrit et informé des motifs du refus ou des données manquantes.

Informations supplémentaires

Numéro d'appel général 078 35 35 34
reg@eandis.be
www.eandis.be



A2/0015/11

Conditions générales

Ces actions sont valables sur le territoire des gestionnaires de réseau de distribution mixtes pour l'électricité en Flandre : Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz. Rendez-vous sur www.vreg.be afin de vérifier qui est votre gestionnaire de réseau de distribution.

La prime s'applique exclusivement aux mesures URE dans un bâtiment raccordé au réseau de distribution d'électricité d'un des gestionnaires de réseau de distribution précités.

Seuls les formulaires de demande dûment complétés seront pris en considération pour l'octroi de la prime.

La prime est strictement liée à l'adresse d'installation et sera versée par virement sur votre compte bancaire.

Les formulaires de demande doivent nous parvenir avant le **1^{er} juillet** de l'année suivant l'année de délivrance du certificat de performance énergétique et les primes peuvent être versées jusqu'à 6 mois après la demande.

Eandis se réserve le droit de se rendre compte sur place de la situation - à chaque étape du projet - et si nécessaire de contacter l'entreprise et/ou l'entrepreneur qui fournit et/ou place l'installation ou dispense des conseils. Si l'installation ne correspond pas à la description donnée dans la demande, Eandis se réserve le droit de récupérer les primes versées.

L'octroi de la prime n'engage en rien la responsabilité d'Eandis quant à la qualité des appareils, matériaux et/ou résultats.

La demande de prime s'applique uniquement aux nouveaux achats de matériaux et/ou à leur placement.

Montant de la prime

- Le montant de la prime est calculé comme suit :
 - Nouvelle maison**
 - E80 tot E61: 400 euro + 30 euro x (E80 - Niveau E de l'habitation)
 - E60 tot E41: 1000 euro + 40 euro x (E60 - Niveau E de l'habitation)
 - E40 tot E0: 1800 euro + 50 euro x (E40 - Niveau E de l'habitation)
 - Appartement neuf**
 - E80 tot E61: 200 euro + 10 euro x (E80 - Niveau E de l'appartement)
 - E60 tot E41: 400 euro + 20 euro x (E60 - Niveau E de l'appartement)
 - E40 tot E0: 800 euro + 30 euro x (E40 - Niveau E de l'appartement)
- Si la demande de permis d'urbanisme a été introduite après le 01/01/2010, la prime n'est valable que pour niveau égal ou inférieur à E60.**
- Si le logement comporte un chauffe-eau solaire, le montant de la prime est majoré de 300 euros, tant pour les maisons que pour les appartements.
- Les clients protégés (*) bénéficient d'une prime d'un montant majoré de 20 %.
Plus d'information sur les clients protégés dans l'encadré ci-dessous et sur www.eandis.be.

(*) Client protégé: toute personne pouvant bénéficier du prix social maximum pour l'électricité et le gaz naturel

1. Personnes auxquelles un revenu d'intégration sociale (minimum d'existence) est accordé par le CPAS de leur commune - Attestation CPAS à joindre
2. Personnes auxquelles une assistance financière sociale équivalant au minimum d'existence est accordée par le CPAS de leur commune - Attestation CPAS à joindre
3. Personnes bénéficiant d'une avance sur la garantie de revenus pour personnes âgées, sur l'allocation de remplacement de revenus pour handicapés ou sur l'allocation d'aide aux personnes âgées de la part du CPAS de leur commune - Attestation CPAS à joindre
4. Personnes bénéficiant d'une allocation de handicapé suite à une incapacité permanente de travail d'au moins 65 %
5. Personnes bénéficiant d'une allocation de remplacement de revenus aux handicapés
6. Personnes bénéficiant d'une allocation d'intégration aux handicapés
7. Personnes bénéficiant d'une allocation d'aide aux personnes âgées
8. Personnes bénéficiant d'une allocation d'aide d'une tierce personne
9. Personnes bénéficiant d'une allocation familiale supplémentaire pour enfants présentant une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 %
10. Personnes bénéficiant du revenu garanti aux personnes âgées
11. Personnes bénéficiant de la garantie de revenus pour personnes âgées
12. Locataires occupant un logement dans un immeuble à appartements chauffé au gaz naturel à l'aide d'une installation collective, pour autant que les logements soient offerts en location à des fins sociales par une société de logement social - Attestation de la société de logement social à joindre.

Conditions de l'action Niveau E *sans* chauffe-eau solaire

- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'un **certificat de performance énergétique** et de la déclaration PEB (page principale) démontrant que le **niveau E est inférieur ou égal à, respectivement, E80 ou E60**.
- La demande de prime est valable pour un certificat de performance énergétique dont la date d'émission est comprise **entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011**.
- N'entrent pas en considération les nouvelles constructions qui bénéficient d'une ou plusieurs primes pour des mesures comptabilisées dans le niveau E (chauffage, eau chaude sanitaire, isolation, vitrage, ventilation, pare-soleil).
- La prime est uniquement valable pour les nouvelles maisons et les appartements neufs.
- Si une transformation est soumise à la réglementation en matière de performance énergétique, nous la considérerons comme une nouvelle construction (ceci tant pour une maison que pour un appartement).
Une transformation partielle ou une extension n'entre pas en ligne de compte pour la prime.
- S'il s'agit d'un promoteur immobilier, la prime peut être obtenue par la personne qui a introduit la déclaration PEB (cela peut être le promoteur immobilier même ou le propriétaire, cette personne étant mentionnée dans le dossier de déclaration).
- Les informations relatives à la réglementation en matière de performances énergétiques et à la procédure EPB sont disponibles sur le site web www.energiesparen.be.
- La prime est uniquement cumulable avec la prime pour le sèche-linge au gaz naturel, la domotique et le détecteur de CO.

Conditions supplémentaires Niveau E *avec* chauffe-eau solaire

- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'une copie de la **toutes les factures d'achat** (pas de devis, bon de livraison, ticket de caisse ou facture pro forme) du chauffe-eau solaire avec mention de *la marque, du type et de la superficie du capteur en m²*. La facture ne peut avoir trait à des capteurs pour piscines ni à d'autres systèmes destinés exclusivement au chauffage de piscines.
- La **facture** du chauffe-eau solaire doit comporter une date de facturation comprise **entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011**.
- La prime est uniquement valable pour un chauffe-eau solaire produisant de l'eau chaude sanitaire au robinet, éventuellement en combinaison avec le chauffage de l'habitation (pas le chauffage d'une piscine).
- Le capteur a été testé par un institut indépendant selon EN-12975 ou DIN 4757 et a fait l'objet d'un test système (selon EN12976 ou selon ISO/DIS 9459) ou bénéficie de la certification Solar KeyMark.
- Le système présente un marquage conformément à la norme EN 12976-1 et le marquage des capteurs est conforme à EN 12975.
- La pose doit être réalisée par un entrepreneur enregistré. La demande n'est valable que si elle est accompagnée d'une attestation émanant de l'entrepreneur enregistré.
- Conformément à la norme EN 12976-1, l'utilisateur final s'est vu remettre une notice d'utilisation individuelle en français.
- L'utilisateur final s'est vu remettre une check-list d'entretien en français.
- Les produits bénéficient d'une garantie : au moins 10 ans sur le fonctionnement du capteur, 5 ans sur le chauffe-eau et 2 ans sur les autres éléments.

Niveau de performances énergétiques

Attestation de l'entrepreneur enregistré (si un chauffe-eau solaire a été installé)

A compléter obligatoirement

Société: Personne de contact:

Rue: N°: Bte:

Code postal: Commune:

Téléphone: / E-mail:

Numéro de TVA: BE 0 ____ / ____ / ____

J'atteste par la présente avoir installé un chauffe-eau solaire à l'adresse d'installation ci-dessous:

Rue: N°: Boîte:

Code postal: Commune:

Le matériel installé satisfait aux normes et aux critères tels que stipulés dans les conditions de l'action.

Marque: Type:

Capacité du réservoir de stockage: litres Surface totale du capteur: m²

Date: __ / __ / ____

Signature + cachet:

